



TENNIS-CLUB MARTIGNY

Charte pour les juniors du club

Afin de permettre à chacun de s'entraîner dans les meilleures conditions, le responsable junior, le coach JS, ainsi que les entraîneurs du TC Martigny ont établi la charte suivante :

Par cette charte, les juniors s'engagent à respecter les points suivants :

1. Je viens en tenue de tennis, à savoir : chaussures de sport, tenue de sport, casquette, raquette, boisson.
2. Je me change à la maison ou dans les vestiaires, mais en aucun cas dans les corridors ou sur le terrain.
3. Ma trottinette ou mon vélo ne pénètre pas sur le court.
4. J'arrive à l'heure et signale mes absences à mon entraîneur,
5. Je rentre sur le terrain au maximum 5 minutes avant le début de mon cours et uniquement lorsque mon professeur m'y autorise.
6. Pour favoriser une pratique sportive saine, je m'engage à ne pas consommer de boissons énergisantes, d'alcool, de snus, de snuff, de cigarettes ou de produits de vapotage dans le cadre des activités du club.
7. Je mets mon téléphone en mode silencieux et je ne l'utilise pas pendant toute la durée du cours.
8. Je salue mon professeur en arrivant et en partant.
9. J'écoute mon professeur, je fais ce qu'il me demande et je le respecte.
10. Je respecte mes camarades et je joue avec un bon esprit sportif.
11. Je respecte également les joueurs des autres terrains qui louent leur heure de jeu.
12. Je ne dérange pas le groupe par mon comportement : bavardages répétés, jets de raquette, jets de balles, gros mots...
13. Je respecte tout le matériel mis à ma disposition.

En cas de non-respect de certaines de ces règles élémentaires de comportement, l'entraîneur peut tenir le junior au calme, assis sur une chaise durant quelques instants (le junior reste toutefois dans l'enceinte du court). Si le comportement persiste, le responsable en discute avec les parents, le Comité du TC Martigny s'accorde le droit de pouvoir exclure le junior.

Par cette charte, les parents prennent note du fonctionnement suivant :

- Afin de favoriser la concentration, l'autonomie et la progression des juniors, les parents sont invités à ne pas assister aux entraînements depuis les abords immédiats du terrain.
- Toute communication relative au mouvement junior est publiée sur le site

<https://www.tcmartigny.ch/>

- Le paiement des cours est dû pour l'ensemble de la saison. Un remboursement n'est possible que si le junior manque plus de trois semaines de cours, sur présentation d'un certificat médical.

TC Martigny, le 8 août 2026